

Expérience internationale Canada :

NOUVELLE- ZÉLANDE

Guide sur les
vacances-travail
pour les Canadiens



Vivre
comme un

Kiwi

Photo : Adam Bryce



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada 

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez le site canada.ca/publications-ircc.

Disponible sur demande en médias substituts.

Also available in English under the title: International Experience Canada: New Zealand - Working Holiday Guide for Canadians

Suivez-nous en ligne

Site Web : cic.gc.ca

Facebook : facebook.com/CitCanada

YouTube : youtube.com/CitImmCanada

Twitter : [@CitImmCanada](https://twitter.com/CitImmCanada)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2020.

No de catalogue Ci4-209/2-2020F-PDF

ISSN 978-0-660-35136-0

IRCC-2823 B-04-2021

Table des matières

Vacances-travail en Nouvelle-Zélande	1	Intégration sur le marché du travail	9
Visas	2	• Conseils pour la recherche d'emploi	9
• Entrer en Nouvelle-Zélande	2	• Industries et tendances clés	9
• Visa vacances-travail	2	• Pénurie de compétences	9
Douanes et liste de contrôle	3	• Recherche d'emploi et recruteurs	9
• Douanes	3	Vos droits en milieu de travail	10
• Liste de contrôle	3	• Droits en milieu de travail en Nouvelle-Zélande	10
• Conseils pour la préparation	3	• Culture du milieu de travail en Nouvelle-Zélande	10
• Drogues interdites	4	Formations et certification	11
Voyagez intelligemment	5	• Hôtellerie	11
• Assurance voyage	5	• Contrôle routier	11
• Inscription des Canadiens à l'étranger	5	• Titres de compétences et enregistrement	11
• Application Bon voyage	5	Guide des taux de rémunération	12
• Pourboires	5	Questions d'argent	13
• Téléphones cellulaires	5	• Monnaie	13
Santé et sécurité	6	• Ouverture d'un compte bancaire en Nouvelle-Zélande	13
• Sécurité dans l'eau	6	• Numéro de l'Inland Revenue Department (IRD)	13
• Clubs canadiens en Nouvelle-Zélande	6	Guide du coût de la vie	14
• Services d'urgence : composer le 111	6	Conseils généraux	15
• Voyager à l'extérieur de la Nouvelle-Zélande	6	• Hébergement à long terme	15
• Conseils généraux	6	• Hébergement à court terme	15
• Aventures sur la terre ferme	7	• Conduite et vélo	15
• Sécurité par texto	7	• Conseils gratuits	15
• Informez quelqu'un de vos déplacements	7	• Carte d'identité attestant l'âge, et âge légal pour consommer de l'alcool	15
Rédaction du curriculum vitæ	8	Avis de non-responsabilité	16
• Trucs et conseils utiles	8		



Photo : Shotover Canyon Swing

Envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante et faites-nous part de votre expérience de vacances-travail

whpcanada.sydney@international.gc.ca.

Abonnez-vous à notre liste de diffusion afin de recevoir des invitations à des événements de réseautage, à des activités sociales et à des séances d'information. Recevez des bulletins électroniques, des renseignements sur l'emploi, des conseils fiscaux, des promotions touristiques et plus encore! Il suffit de nous envoyer un courriel en inscrivant dans la ligne d'objet « Je suis un participant canadien au programme Vacances-travail en Nouvelle-Zélande ».

Parlez à vos amis des possibilités de voyager et de travailler à l'étranger : Canada.ca/eic

Section de la migration, Consulat général du Canada
111 Harrington Street
Sydney, NSW 2000
Australia

australia.gc.ca

Photo : Miles Holden

VACANCES-TRAVAIL EN NOUVELLE-ZÉLANDE

Le programme **Expérience internationale Canada (EIC)** du gouvernement du Canada facilite les ententes avec différents pays du monde entier pour vous permettre de voyager et de travailler dans un autre pays, d'acquérir une expérience de travail précieuse à l'étranger ou de simplement parcourir le monde tout en travaillant à divers endroits tout au long de votre parcours. Pour en savoir plus, consultez Canada.ca/eic.



Mike McClannaghan

Après avoir passé cinq ans à me concentrer sur ma carrière à Toronto, j'ai décidé qu'il était temps de faire mes valises et de partir explorer le monde en vacances-travail! J'ai choisi la Nouvelle-Zélande parce que ce pays avait l'air d'un paradis : des plages isolées, des forêts ancestrales, des villes dynamiques et des locaux sympathiques ont fait de la Nouvelle-Zélande la destination ultime pour travailler à l'étranger. J'ai réussi à trouver un emploi facilement et j'ai fait plein de rencontres extraordinaires. Faire une pause dans ma carrière durant un an est la meilleure décision que j'ai jamais prise, sans hésitation! Faites-le. Vous ne le regretterez pas.



Erin Burchill

J'ai tissé certaines de mes amitiés les plus chères avec des personnes rencontrées pendant mes vacances-travail. Quand j'ai travaillé en Nouvelle-Zélande en 2005, j'ai dû me familiariser avec beaucoup de noms de lieux partout en Nouvelle-Zélande et j'ai appris à prononcer les noms maoris. J'ai aimé le mélange de la culture et de la langue maorie et anglaise en Nouvelle-Zélande. Les expériences que j'ai vécues pendant mes vacances-travail m'ont rendue plus « intéressante » et capable de contribuer davantage aux conversations et d'avoir des discussions plus riches avec de nouvelles personnes. Mon expérience de vacances-travail en Nouvelle-Zélande m'a ouvert l'esprit aux cultures, aux langues et aux possibilités d'emploi.



Briana Loughlin

Mon astuce pour la préparation d'un voyage en Nouvelle-Zélande, c'est de préparer sa valise de manière stratégique. Il y a deux choses à souligner : les vêtements sont très chers, et on peut geler jusqu'aux os en Nouvelle-Zélande! La dernière chose que l'on veut, c'est dépenser plein d'argent pour se faire une nouvelle garde-robe. Concernant le travail, le temps que j'ai passé dans un vignoble néo-zélandais m'a aidée à décrocher un emploi dans le domaine de la vente de vins à mon retour au Canada, dans le cadre duquel j'ai pu allier mon nouveau goût pour le vin et mes compétences commerciales acquises à l'université. J'ai pu voir le fonctionnement d'une industrie du début à la fin, et apprendre ce que j'aime et déteste à propos des différentes fonctions, pour finalement découvrir le type de carrière dans lequel je souhaite me lancer.



Photo : Miles Holden

VISAS

Entrer en Nouvelle-Zélande

Les Canadiens doivent avoir un passeport valide à jour pour entrer en Nouvelle-Zélande.

Les visiteurs en Nouvelle-Zélande doivent posséder un visa valide ou une autorisation de voyage électronique (AVE) de la Nouvelle-Zélande.

Pour en savoir plus, consultez immigration.govt.nz/new-zealand-visas/apply-for-a-visa/tools-and-information/general-information/visa-waiver-countries.



Visa vacances-travail

Grâce au programme Vacances-travail en Nouvelle-Zélande, vous pouvez passer jusqu'à 23 mois à voyager, à travailler et à vivre dans ce pays. Si vous êtes un citoyen canadien âgé de 18 à 35 ans (inclusivement), vous pourriez être admissible au programme.

Le visa vacances-travail vous permet de travailler jusqu'à 23 mois pendant votre séjour en Nouvelle-Zélande. Si vous avez l'intention de travailler pendant votre séjour, vous devez faire votre demande de visa avant votre arrivée en Nouvelle-Zélande. Vous devez répondre à certaines exigences concernant la santé, la réputation et les finances.

Le travail n'est pas une obligation pour les titulaires de visa de vacances-travail; le fait de travailler est donc facultatif pour un participant au programme.

Si vous optez pour un visa de 12 mois et décidez de demeurer au pays plus longtemps, vous pouvez présenter une demande plus tard pour le reste de la période de 23 mois.

Pour en savoir plus, consultez immigration.govt.nz/new-zealand-visas/apply-for-a-visa/about-visa/canada-working-holiday-visa.

Un visa de vacances travail néo-zélandais ne convient pas si vous prévoyez :

- accepter un emploi permanent;
- faire des études ou vous inscrire à une formation d'une durée totale de plus de 6 mois.



DOUANES ET LISTE DE CONTRÔLE

Douanes

À votre arrivée en Nouvelle-Zélande, n'oubliez pas que les douanes néo-zélandaises (New Zealand Customs Service) sont très strictes. Des restrictions rigoureuses s'appliquent concernant la possession de drogues (y compris les médicaments sur ordonnance), de certains aliments et de certaines plantes. Il est possible que ces objets soient jetés ou mis en quarantaine par les douanes néo-zélandaises. Des amendes et sanctions sévères s'appliquent à quiconque enfreint les règles.

Si vous prenez des médicaments sur ordonnance, assurez-vous d'obtenir une lettre du médecin prescripteur indiquant le nom du patient qui nécessite la prescription et la raison pour celle-ci. Assurez-vous que cette lettre soit facilement accessible lorsque vous voyagez pour que vous puissiez la présenter si nécessaire.

Pour en savoir plus sur les règlements liés aux douanes et à la quarantaine en Nouvelle-Zélande, consultez customs.govt.nz/personal/ et health.govt.nz/our-work/regulation-health-and-disability-system/medicines-control/bringing-medicines-new-zealand.

Liste de contrôle

Voici des documents et renseignements à laisser à un membre de la famille ou à un ami au Canada :

- une copie de votre itinéraire, y compris les détails des vols et la réservation de votre hébergement;
- les détails de votre compte bancaire;
- les numéros de vos cartes de crédit et de débit;
- vos coordonnées, pour pouvoir être joint en cas d'urgence;
- une photocopie des détails importants dans votre passeport;
- une photocopie de votre approbation de visa de vacances-travail.

Conseils pour la préparation

- **Ne réservez pas tout parce qu'il est probable que vous changiez d'avis. Réservez seulement un hébergement pour une durée de quelques nuits et réservez le reste après votre arrivée en Nouvelle-Zélande.**
- **Surveillez les cartes et les livrets de remise, car ces derniers peuvent vous permettre d'économiser sur vos déplacements, les visites et les attractions partout en Nouvelle-Zélande.**
- **Prévoyez un budget pour les dépenses imprévues représentant au moins 25 % de votre budget total.**
- **Amenez une serviette et un sarong; ils vous seront utiles de plusieurs façons.**
- **Recherchez de l'information à l'aide de différentes sources; ne vous fiez pas à un seul site de réservation. Fondez votre choix d'hébergement sur les avis de plusieurs sites différents.**

Source : YHA Australia



Photo : Julian Apse

Drogues interdites

La Nouvelle-Zélande possède des règlements et des restrictions stricts pour empêcher l'importation de drogues interdites. À votre entrée en Nouvelle-Zélande et à votre départ du pays, il est important de savoir qu'il est illégal de transporter des drogues telles que le cannabis, l'ecstasy, les hallucinogènes, l'héroïne, la cocaïne, les stéroïdes et les amphétamines. La possession, la culture ou le trafic de stupéfiants, même en petites quantités, est un délit grave et pourrait entraîner une lourde amende ou des poursuites judiciaires.

Si vous envisagez de voyager à l'extérieur de la Nouvelle-Zélande, en Indonésie ou ailleurs, sachez que certains pays imposent des pénalités sévères, voire la peine capitale, aux personnes reconnues coupables de possession ou de trafic de drogues illégales.

Source : [police.govt.nz/advice/drugs-and-alcohol/illicit-drugs-offences-and-penalties](https://www.police.govt.nz/advice/drugs-and-alcohol/illicit-drugs-offences-and-penalties)



Astuces pour vous protéger contre les drogues interdites

- Ne transportez pas de drogues illicites et n'en consommez jamais au cours de vos voyages.
- Lors d'un séjour de vacances-travail, évitez de fréquenter des personnes qui utilisent des drogues interdites.
- Avant l'arrivée à l'aéroport, assurez-vous de connaître le contenu de tous vos bagages.
- Méfiez-vous des cadeaux de bagage de la part d'étrangers. Des drogues interdites ont été retrouvées dans des valises offertes en ligne comme cadeaux. Vous ne pouvez peut-être pas voir ces drogues dissimulées dans les doublures, mais les douaniers les trouveront.
- Ne transportez jamais de bagages appartenant à d'autres personnes pendant vos voyages.
- Fermez les bagages à clé et ne laissez jamais de bagages sans surveillance dans un endroit public.
- Vérifiez toujours vos bagages pour déceler toute trace de manipulation par d'autres personnes.
- Ne communiquez jamais votre adresse et n'acceptez pas de colis de la part d'étrangers ou de connaissances pour éviter que des drogues interdites vous soient envoyées à votre insu.

Pour en savoir plus : [voyage.gc.ca/voyager/publications/drogues-medicaments-voyage?_ga](https://www.voyage.gc.ca/voyager/publications/drogues-medicaments-voyage?_ga)



Photo : Sarah Orne

VOYAGEZ INTELLIGEMMENT

Assurance voyage

Il est absolument impératif de contracter une assurance voyage avant votre départ. Assurez-vous que votre assurance voyage couvre la totalité de votre séjour et qu'elle inclut l'hospitalisation et le rapatriement. Sans assurance convenable, un accident ou une malchance exigeant une assistance médicale, une hospitalisation ou une annulation pourrait vous coûter des milliers de dollars. Il est recommandé d'examiner plusieurs options avant de choisir une assurance. Assurez-vous de lire les petits caractères.

Inscription des Canadiens à l'étranger

Il s'agit d'un service gratuit qui permet aux fonctionnaires du gouvernement du Canada de communiquer avec vous et de vous aider en cas d'urgence à l'étranger, comme une catastrophe naturelle, un désordre civil ou une urgence à domicile. Pour en savoir plus, consultez voyage.gc.ca/assistance/info-d-urgence/idce-faq.

Application Bon voyage

Accédez à des informations clés, même en voyage, en utilisant l'application Bon voyage du gouvernement du Canada.

- Vous y trouverez des conseils, des renseignements et des avertissements à jour sur les voyages dans plus de 200 destinations du monde.
- Trouvez les coordonnées des ambassades et des consulats du Canada à l'étranger en cas d'urgence ainsi que celles du Centre de surveillance et d'intervention d'urgence à Ottawa, ouvert jour et nuit, sept jours sur sept.
- Consultez les comptes de [Voyage.gc.ca](https://voyage.gc.ca) sur les médias sociaux pour y poser des questions, échanger des conseils et apprendre comment voyager à l'étranger intelligemment et en toute sécurité.
- Pour télécharger l'application, rendez-vous à la page voyage.gc.ca/mobile.

Pourboires

De manière générale, les pourboires ne font pas partie de la coutume néo-zélandaise. Contrairement au Canada, les pourboires ne sont pas attendus, car les salaires de base dans l'industrie hôtelière sont généralement bien protégés, et les serveurs néo-zélandais gagnent un salaire fixe. En Nouvelle-Zélande, il n'y a pas de pourboires obligatoires ou de frais pour le pourboire intégrés dans le prix; cependant, une taxe sur les biens et les services est incluse dans le montant total figurant sur votre addition.

Téléphones cellulaires

Il vaut mieux débloquer votre téléphone cellulaire avant de partir et ensuite acheter une carte SIM à votre arrivée en Nouvelle-Zélande. Réglez tous les paiements sur votre contrat téléphonique canadien, parce que vous pourriez être en Nouvelle-Zélande pour une longue période. Pour en savoir plus sur les forfaits ainsi que sur la couverture téléphonique (ce qui pourrait être utile si vous allez dans des zones rurales), consultez newzealandnow.govt.nz/living-in-nz/getting-started/getting-connected.



Photo : Shotover Jet Queenstown

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Sécurité dans l'eau

- En cas de doute, abstenez-vous.
- Ne nagez et ne surfez jamais si vous êtes seul, si vous avez froid ou si vous êtes fatigué.
- Nagez entre les drapeaux. Les plages potentiellement dangereuses font souvent l'objet de patrouilles par des maîtres-nageurs. Ce sont eux qui installent les drapeaux jaunes et rouges, et délimitent ainsi la zone la plus sûre pour la baignade. Suivez les conseils des maîtres-nageurs.
- Si vous êtes responsable d'enfants, surveillez-les en tout temps.
- Apprenez à reconnaître les courants de retour de l'océan.

Source : watersafety.org.nz/Beaches
newzealand.com/int/feature/health-and-safety/

Clubs canadiens en Nouvelle-Zélande

Il existe un réseau de clubs canadiens en Nouvelle-Zélande qui peuvent vous offrir des occasions de socialiser avec d'autres Canadiens et avec d'autres professionnels pendant vos vacances-travail.

- **Canadian Club de la Nouvelle-Zélande :**
canadianclub.nz/home/page-daccueil-francais
- **Canada New Zealand Business Council :**
Canada-NZ.org.nz
- **Autres clubs canadiens :**
canadianclub.nz/home/resources

Services d'urgence : composer le 111

En cas d'urgence, composez le 111 (police, ambulance et service des incendies). Pour plus de renseignements, consultez police.govt.nz/about-site-and-nz-police-app/othersites/111-website.

Voyager à l'extérieur de la Nouvelle-Zélande

Si vous souhaitez voyager en Asie ou ailleurs, consultez les avertissements aux voyageurs à l'adresse suivante : voyage.gc.ca/voyager/avertissements.

Conseils généraux

- En Nouvelle-Zélande, les conditions météorologiques peuvent changer rapidement et devenir parfois violentes. Consultez régulièrement les prévisions météorologiques.
- Vous devez être relativement en forme pour explorer les endroits où le terrain est accidenté à l'extérieur des principaux centres.
- Ne faites pas de l'autostop. C'est non seulement dangereux, mais aussi illégal en Nouvelle-Zélande.
- Lorsque vous effectuez de longs trajets, faites le plein d'essence, de nourriture et d'eau.
- Lorsque vous conduisez longtemps, prenez le temps de prendre une pause toutes les deux heures. Reposez-vous, revitalisez-vous, et restez en vie.
- Si vous restez dans une auberge, assurez-vous que vos bagages et votre passeport sont rangés dans un coffre ou un casier verrouillé. Apportez toujours votre propre cadenas universel; beaucoup d'auberges exigent des cadenas.
- Pour en savoir plus, consultez police.govt.nz/advice/personal-community/keeping-safe/visitors-safety-guide.



Photo : Corin Walker Bain

Aventures sur la terre ferme

De la randonnée au camping, en passant par le canyoning et la spéléologie, le VTT, le vélo de montagne, la chasse et bien plus encore! Servez-vous de l'Outdoor Safety Code (les règles de sécurité pour les activités en plein air) à l'adresse adventuresmart.nz/land/the-land-safety-code/, comme guide de préparation essentielle et remplissez le formulaire Outdoor Intentions (Mes intentions en plein air) à l'adresse adventuresmart.nz/outdoor-intentions-form/, pour informer une personne de vos plans.

Planifiez votre voyage - Renseignez-vous sur les environs et planifiez votre itinéraire et la durée du trajet à laquelle vous pouvez vous attendre.

Informez quelqu'un : Informez une personne de votre activité et fixez une date de retour, ce qui avertira cette personne si vous n'êtes pas de retour à la date prévue.

Prenez la météo en compte : Les conditions météorologiques en Nouvelle-Zélande peuvent être très imprévisibles. Vérifiez les prévisions et attendez-vous à des changements dans les conditions météorologiques.

Connaissez vos limites : Mettez-vous au défi dans la limite de vos capacités physiques et de votre expérience. Apprenez des techniques sécuritaires pour aider ou secourir les autres sans vous mettre en danger.

Apportez des provisions en quantité suffisante : Assurez-vous d'avoir assez de nourriture, de vêtements et d'équipement et des rations d'urgence pour le scénario le plus défavorable. Apportez un moyen de communication approprié.

Source : adventuresmart.nz/land/the-land-safety-code/

Sécurité par texto

Vodafone, Telecom et 2degrees proposent un service spécial par message texte pour les touristes. Il est possible d'envoyer des mises à jour concernant votre emplacement et vos déplacements par message texte au **7233 (SAFE)**. Ces données sont conservées dans une base de données centrale accessible par la police, s'il y a lieu.

Un accusé de réception automatique est transmis à la suite de chaque message envoyé au **7233**. Il y est indiqué de composer le 111 et de demander de l'aide à la police si vous êtes en danger.

Les agents de police et l'industrie du tourisme en Nouvelle-Zélande vous encouragent à utiliser ce service pour indiquer où vous êtes et ce que vous faites dans le pays.

Source : newzealand.com/int/feature/health-and-safety/



Photo : Chris Stephenson

Informez quelqu'un de vos déplacements

Quelle que soit l'activité terrestre que vous pratiquerez, avisez quelqu'un avant de partir à l'aventure et soyez prudent pendant vos activités.

Pour en savoir plus, consultez le site Web Adventure Smart à l'adresse adventuresmart.nz.



Photo : John Doogan

RÉDACTION DU CURRICULUM VITÆ

Trucs et conseils utiles

Le format conventionnel d'un curriculum vitæ (CV) varie d'un pays à l'autre.

Les conseils suivants vous aideront à rédiger un CV conforme aux normes néo-zélandaises.

- Respectez toujours les critères de présentation de l'employeur (PDF, courriel, site Web, etc.).
- Imprimez votre CV sur une feuille A4, avec une police claire et de taille raisonnable.
- Un CV de 2 ou 3 pages est la norme. En Nouvelle-Zélande, les CV d'une page sont considérés comme ne contenant pas suffisamment d'information, tandis que les CV de 5 pages sont généralement considérés comme inutiles.
- Un style d'écriture uniforme et une rédaction sans fautes d'orthographe sont essentiels pour tous les CV. L'orthographe canadienne est très semblable à l'orthographe néo-zélandaise. En fait, il y a plus de ressemblances entre ces deux orthographe qu'avec l'orthographe américaine, mais il y a certaines différences qu'il faut connaître. Par exemple, certains verbes qui terminent en « ize » dans l'orthographe canadienne, comme « organize », se terminent en « ise » dans l'orthographe néo-zélandaise; et pour certains verbes en Nouvelle-Zélande, comme « learn », le passé simple (« simple past ») s'écrit en ajoutant un « t » à la fin au lieu d'un « ed ». Pour vous assurer que votre orthographe est correcte, mettez votre correcteur orthographique en « English (New Zealand) » ou « English (UK) » et effectuez les corrections indiquées.
- L'éducation est très prisée en Nouvelle-Zélande. Il faut donc indiquer toutes les études, les qualifications ou les formations dans votre CV; cependant, faites preuve de concision.
- Soulignez vos compétences particulières et transférables.
- Évitez d'utiliser la première personne pour ne pas être perçu comme étant prétentieux. Par exemple « Direction d'une nouvelle procédure entraînant l'augmentation de la productivité » par opposition à « J'ai dirigé une nouvelle procédure entraînant l'augmentation de la productivité ».
- N'ajoutez pas une photo de vous et ne dévoilez pas votre état civil, votre date de naissance ou votre religion.



Pour en savoir plus, consultez careers.govt.nz/job-hunting/new-to-new-zealand/tips-for-creating-a-nz-style-cv.



Photo : Queenstown

INTÉGRATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Conseils pour la recherche d'emploi

- Gardez des copies imprimées de votre CV que vous pourrez remettre aux employeurs potentiels.
 - Gardez une copie électronique de votre CV que vous pouvez envoyer par courriel à des employeurs potentiels.
 - Portez une tenue adéquate et adressez-vous aux employeurs potentiels de manière amicale et professionnelle.
 - Assurez-vous que les coordonnées que vous fournissez à des employeurs potentiels sont à jour et fonctionnent, par exemple, une adresse courriel que vous vérifiez ou le numéro d'un cellulaire toujours allumé.
 - Fournissez une preuve de toutes vos qualifications, surtout dans le cas d'emplois spécialisés, comme dans le domaine des soins infirmiers.
 - Soyez honnête et fiable. Informez les employeurs de votre disponibilité et donnez-leur un préavis avant de quitter votre emploi. Ne promettez pas de rester pendant une période définie si vous comptez partir plus tôt.
- Soyez attentif aux offres d'emploi affichées dans les vitrines de cafés, de magasins ou de restaurants.
 - Soyez proactif et communiquez avec les employeurs potentiels. N'ayez pas peur de demander autour de vous. Épuisez tous les recours possibles.
 - Communiquez avec les recruteurs et les chasseurs de têtes. Ils peuvent vous aider à trouver un emploi qui cadre avec vos compétences et avec vos intérêts, fournir des conseils propres au domaine et à la profession, et améliorer vos compétences en matière de recherche d'emploi. De plus, ils sont payés par l'employeur afin de trouver des candidats pour pourvoir le poste. Pour en savoir plus, consultez seek.com.au/career-advice/article/working-with-a-recruiter-heres-6-things-you-need-to-know.
 - **Faites du réseautage!** On ne sait jamais quelles occasions pourraient en découler!
 - Pour d'autres conseils, visitez careers.govt.nz/job-hunting/finding-work.

Industries et tendances clés

Pour obtenir des renseignements sur les tendances et les perspectives d'emploi dans les industries clés telles que les services de santé et l'assistance sociale, le commerce de détail, la construction, l'exploitation minière, et les services professionnels, techniques et scientifiques, consultez newzealandnow.govt.nz/work-in-nz.

Pénurie de compétences

Pour connaître les professions recherchées, consultez newzealandnow.govt.nz/work-in-nz/nz-jobs-industries.

Recherche d'emploi et recruteurs

- careers.govt.nz/job-hunting/finding-work/job-vacancy-and-recruitment-websites/
- nz.indeed.com/
- cacc.com.au/jobs



Photo : Tourism New Zealand

VOS DROITS EN MILIEU DE TRAVAIL

Droits en milieu de travail en Nouvelle-Zélande

Il existe des droits de base établis par la loi qui s'appliquent à tous les employés, qu'ils soient inscrits dans votre contrat de travail ou non. Votre contrat de travail ne peut en aucun cas différer ni vous accorder moins que ces droits minimaux. Votre employeur se doit de faire ce qui suit :

- vous verser au moins le salaire minimum;
- vous rémunérer pour les jours fériés si vous travaillez normalement ces jours-là;
- fournir un contrat de travail par écrit;
- ne déduire de votre salaire aucun montant sans votre accord par écrit;
- vous offrir un lieu de travail sécuritaire;
- n'exercer aucune discrimination à votre égard;
- traiter les employés et les représentants syndicaux de façon honnête et transparente (l'un des grands principes de la loi sur le travail est « la bonne foi »).
- Pour en savoir plus, consultez [newzealandnow.govt.nz/work-in-nz/employment-rights](https://www.newzealandnow.govt.nz/work-in-nz/employment-rights).

Si vous croyez que vous avez été traité injustement ou avez été victime d'exploitation, ou si vous avez besoin d'aide pour la résolution d'un problème en milieu de travail, vous pouvez consulter le site suivant pour obtenir de plus amples renseignements et des conseils : [employment.govt.nz/resolving-problems/](https://www.employment.govt.nz/resolving-problems/).

Pour en savoir plus sur vos droits en milieu de travail, consultez [employment.govt.nz/starting-employment/rights-and-responsibilities](https://www.employment.govt.nz/starting-employment/rights-and-responsibilities).



Culture du milieu de travail en Nouvelle-Zélande

Consultez international.gc.ca/global-affaires-affaires-mondiales/services/cfsi-icse/cultural-insights-aperçu-culturelles/index.aspx?lang=fra pour obtenir un point de vue canadien et local sur des sujets tels que :

- les conversations, les styles de communication et l'établissement de relations;
- la tenue vestimentaire, la ponctualité et les formalités;
- les rapports hiérarchiques et la prise de décisions;

- la religion, la classe sociale, l'origine ethnique et le sexe;
- les stéréotypes.

Pour d'autres conseils, consultez les sites suivants :

- [newzealandnow.govt.nz/work-in-nz/nz-way-of-working](https://www.newzealandnow.govt.nz/work-in-nz/nz-way-of-working)
- [newzealandnow.govt.nz/work-in-nz/support-in-the-workplace](https://www.newzealandnow.govt.nz/work-in-nz/support-in-the-workplace)



Photo : Julian Apse

FORMATION ET CERTIFICATION

Hôtellerie

Si vous avez l'intention de vendre de l'alcool au public, vous aurez besoin d'un permis de vente d'alcool. Toute personne employée dans l'industrie hôtelière doit posséder le permis de vente d'alcool approprié. Il existe quatre types de permis :

1. **On-Licence** (pour les employés d'un pub, d'un restaurant, d'un café ou d'un bar).
2. **Off-Licence** (pour les employés d'un magasin qui commercialise de l'alcool ou un supermarché).
3. **Club Licence** (pour les employés d'un club sportif).
4. **Special Licence** (pour les employés d'un festival de nourriture ou de vins, ou à l'occasion d'un mariage dans une salle municipale, etc.).

Pour tout renseignement sur les cours à suivre pour obtenir un permis de vente d'alcool, consultez alcohol.org.nz/alcohol-management-laws/licensing-local-policies/alcohol-licensing.

Contrôle routier

Pour travailler comme contrôleur de la circulation routière en Nouvelle-Zélande, vous aurez besoin de suivre une formation d'une journée pour devenir contrôleur de base de niveau 1 de l'organisme de transport néo-zélandais.



Titres de compétences et enregistrement

Si vous avez l'intention de rechercher un emploi spécialisé en Nouvelle-Zélande, il est important de vous assurer que vos titres de compétences obtenus au Canada soient transférables et reconnus par vos nouveaux employeurs. Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a établi une liste des universités canadiennes dont les titres universitaires sont exempts d'une évaluation de reconnaissance officielle. Vous trouverez la liste à l'adresse suivante : immigration.govt.nz/opsmanual/#35171.htm.

Si vos titres universitaires ne sont pas exempts et que l'employeur exige une confirmation selon laquelle vos titres universitaires sont reconnus en Nouvelle-Zélande, consultez nzqa.govt.nz/qualifications-standards/international-qualifications pour obtenir de plus amples renseignements.

GUIDE DES TAUX DE REMUNERATION

Catégorie d'emploi	Salaire moyen (en dollars néo- zélandais)	Échelle salariale (en dollars néo-zélandais)
Comptabilité	65 000 \$	48 000 \$ à 125 000 \$
Agriculture, pêche et foresterie	55 000 \$	40 000 \$ à 95 000 \$
Architecture	75 000 \$	50 000 \$ à 125 000 \$
Automobile	60 000 \$	40 000 \$ à 85 000 \$
Services bancaires, finances et assurances	65 000 \$	45 000 \$ à 125 000 \$
Construction et infrastructures routières	60 000 \$	40 000 \$ à 135 000 \$
Service à la clientèle	48 000 \$	40 000 \$ à 65 000 \$
Éducation	60 000 \$	42 000 \$ à 75 000 \$
Ingénierie	75 000 \$	48 000 \$ à 130 000 \$
Direction	85 000 \$	48 000 \$ à 195 000 \$
Fonction publique	70 000 \$	40 000 \$ à 145 000 \$
Soins de santé	55 000 \$	40 000 \$ à 85 000 \$
Hôtellerie et tourisme	50 000 \$	40 000 \$ à 65 000 \$
Ressources humaines et recrutement	65 000 \$	48 000 \$ à 122 000 \$
Technologies de l'information (TI)	105 000 \$	50 000 \$ à 200 000 \$
Juridique	65 000 \$	45 000 \$ à 125 000 \$
Fabrication et opérations	48 000 \$	40 000 \$ à 75 000 \$
Marketing, médias et communications	70 000 \$	45 000 \$ à 135 000 \$
Bureau et administration	50 000 \$	42 000 \$ à 75 000 \$
Propriété	85 000 \$	50 000 \$ à 150 000 \$
Détail	48 000 \$	40 000 \$ à 65 000 \$
Vente	65 000 \$	42 000 \$ à 115 000 \$
Sciences et technologie	65 000 \$	42 000 \$ à 115 000 \$
Commerces et services	55 000 \$	40 000 \$ à 85 000 \$
Transport et logistique	50 000 \$	40 000 \$ à 80 000 \$

* Les montants en dollars néo-zélandais représentent les salaires moyens et les échelles salariales selon la catégorie d'emploi en 2020.

Source: careers.govt.nz/job-hunting/whats-happening-in-the-job-market/salary-guide/



Photo : Adam Bryce

QUESTIONS D'ARGENT

Monnaie

Le dollar néo-zélandais (NZD) est la monnaie officielle de la Nouvelle-Zélande. Vous pouvez échanger vos dollars canadiens dans la plupart des aéroports et banques ainsi que dans les bureaux de change. Il est important de garder de l'argent liquide sur soi pour les dépenses quotidiennes ou des urgences.

Utilisez des cartes de voyage prépayées ou des cartes de débit pour la grande part de vos fonds, mais ayez accès à une carte de crédit pour des dépenses inattendues. Vous pouvez utiliser votre carte bancaire canadienne à tout guichet automatique bancaire en Nouvelle-Zélande comprenant le logo Cirrus ou Maestro.



Ouverture d'un compte bancaire en Nouvelle-Zélande

Non seulement vous êtes obligé d'ouvrir un compte bancaire néo-zélandais pour obtenir le numéro de l'IRD, mais la majorité des employeurs ne verseront pas un salaire dans un compte bancaire étranger. Pour obtenir de plus amples renseignements, y compris la documentation nécessaire pour l'ouverture d'un compte bancaire en Nouvelle-Zélande, vous trouverez ci-après le site Web de quelques banques :

ANZ - anz.co.nz

BNZ - bnz.co.nz

Westpac - westpac.co.nz

Numéro de l'Inland Revenue Department (IRD)

Si vous travaillez en Nouvelle-Zélande avec un visa de vacances-travail, vous aurez besoin d'obtenir un numéro de l'Inland Revenue Department (IRD) (ministère du Revenu intérieur). Ce numéro est unique et comprend 8 ou 9 chiffres. Il s'agit d'un numéro important puisqu'il est lié à tous vos détails personnels et fiscaux. Si vous ne possédez pas de numéro de l'IRD, votre employeur déduira l'impôt sur le revenu au taux le plus élevé de « non-déclaration », soit 45 %.

Pour en savoir plus, consultez ird.govt.nz/managing-my-tax/ird-numbers/ird-numbers-for-individuals.



GUIDE DU COÛT DE LA VIE

Coût moyen de la vie par semaine (en NZD) :

Alimentation	136,50 \$
Vêtements et chaussures	16,70 \$
Logement et services publics	202,10 \$
Mobilier et services	32,20 \$
Transports	79,50 \$
Communications	23,80 \$
Loisirs et culture	64,20 \$

*Taux en vigueur à compter de juin 2020.

Le site Web du gouvernement néo-zélandais comporte un calculateur des dépenses muni de barres de défilement dans chaque catégorie de dépenses afin de calculer vos dépenses hebdomadaires à l'adresse suivante : newzealandnow.govt.nz/living-in-nz/money-tax/comparable-living-costs.

Pour une comparaison de base entre les biens et services de la Nouvelle-Zélande et du Canada, consultez numbeo.com/cost-of-living/compare_countries_result.jsp?country1=New+Zealand&country2=Canada.

Taux de change : [xe.com](https://www.xe.com)

CONSEILS GÉNÉRAUX

Hébergement à long terme

Si vous recherchez un logement à long terme, consultez les babillards communautaires, les journaux locaux et les sites Web. Sur ces sites, vous trouverez non seulement des centaines d'annonces de logement, mais vous pourrez aussi trouver des articles ménagers d'occasion, comme des meubles. Soyez prudents et lisez toujours l'ensemble des renseignements sur le site Web. Rencontrez les vendeurs et les acheteurs dans un lieu public.

Lorsque vous louez une propriété pour la première fois, il se peut que vous soyez obligé de payer le loyer à l'avance et de verser une caution. Le montant total de votre premier paiement peut donc s'élever à l'équivalent de cinq ou six semaines de loyer.

Le propriétaire ne peut exiger qu'une ou deux semaines de loyer à l'avance, en fonction de la fréquence des paiements de votre loyer (chaque semaine ou toutes les deux semaines).

Le montant d'une caution peut s'élever jusqu'à l'équivalent de quatre semaines de loyer. Le propriétaire doit vous remettre un reçu pour le paiement de la caution et le présenter au service de location (Tenancy Services) dans les 23 jours. Le service de location conservera votre caution jusqu'à la fin de votre bail. La caution vous sera remboursée si vous laissez le logement en bon état.

Comme la location est chère en Nouvelle-Zélande, trouver un appartement partagé pourrait être une option plus économique.

Il est important d'être prudent lorsqu'on cherche un hébergement, surtout dans le cas des locations en ligne. Toujours s'assurer que la location est bien légitime avant de déboursier de l'argent.

Pour en savoir plus sur les options et les droits des locataires, consultez [newzealandnow.govt.nz/living-in-nz/housing/renting-a-property](https://www.newzealandnow.govt.nz/living-in-nz/housing/renting-a-property).

Hébergement à court terme

Les auberges qui offrent un hébergement à court terme sont idéales si vous voyagez avec un budget serré et que vous cherchez à rencontrer d'autres jeunes voyageurs. Consultez [hostelworld.com](https://www.hostelworld.com) pour obtenir une liste d'auberges.

Conduite et vélo

Contrairement aux Canadiens, les Néo-zélandais conduisent du côté gauche de la route. Si vous détenez un permis de conduire valide, vous avez le droit de conduire pour une période maximale de 12 mois en Nouvelle-Zélande. Si votre permis n'est pas rédigé en anglais, vous devez détenir une traduction anglaise exacte. Pour en savoir plus, consultez [newzealand.com/int/feature/international-driving-licences-and-permits/](https://www.newzealand.com/int/feature/international-driving-licences-and-permits/).

Avant de faire du vélo sur les routes, vous devez connaître les règles de la circulation routière, de même que les règles concernant le port du casque et le comportement attendu. Renseignez-vous à l'adresse [nzta.govt.nz/resources/roadcode/cyclist-code/about-cycling/rules](https://www.nzta.govt.nz/resources/roadcode/cyclist-code/about-cycling/rules).

En Nouvelle-Zélande, le taux d'alcool autorisé au volant est inférieur à celui du Canada. Pour connaître les limites, consultez [nzta.govt.nz/roadcode/general-road-code/road-code/about-limits](https://www.nzta.govt.nz/roadcode/general-road-code/road-code/about-limits).

Conseils gratuits

Le bureau des conseils aux citoyens (Citizens Advice Bureau) est un service gratuit conçu pour aider les gens à connaître leurs droits (en matière de consommation, de location, d'emploi, etc.) et à savoir comment accéder aux services dont ils pourraient avoir besoin (comme les services juridiques).

- Présentez-vous à un bureau local du bureau des conseils aux citoyens (sans rendez-vous).
- Numéro de téléphone sans frais : 0800 FOR CAB (0800 367 222)
- Courriel : cab.org.nz/find-a-cab/contact-us

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez [cab.org.nz](https://www.cab.org.nz).

Carte d'identité attestant l'âge et âge légal pour consommer de l'alcool

La carte d'identité attestant l'âge (18+ Kiwi Access Card) est une carte pour les jeunes âgés de plus de 18 ans; elle peut être utilisée comme pièce d'identité et pour entrer dans les bars et les pubs (l'âge légal pour la consommation d'alcool est de 18 ans en Nouvelle-Zélande). Pour savoir comment obtenir une carte d'identité attestant l'âge, consultez [newzealandnow.govt.nz/resources/the-kiwi-access-card-another-way-to-prove-you-are-you](https://www.newzealandnow.govt.nz/resources/the-kiwi-access-card-another-way-to-prove-you-are-you).

Si vous possédez un permis de conduire en anglais, ce document peut attester votre âge. Il est déconseillé d'utiliser votre passeport comme preuve d'âge. Si votre passeport est perdu ou endommagé, le processus à suivre pour le remplacer est long et coûteux.

Expérience internationale Canada
International Experience Canada

Available in English

#EICVoyage

 [YouTube.com/CanadaSydney](https://www.youtube.com/CanadaSydney)  [@EIC_aletranger](https://www.instagram.com/@EIC_aletranger)

 [Facebook.com/CanadiensàlétrangerEIC/](https://www.facebook.com/CanadiensàlétrangerEIC/)

Avis de non-responsabilité

Le gouvernement du Canada a rédigé ce document, qui se veut un aperçu général, en se fondant sur des sources d'information secondaires. Bien que ce document ait été conçu avec le plus grand soin, le gouvernement du Canada n'assume la responsabilité d'aucune perte résultant de l'utilisation des renseignements contenus dans le présent guide.

Le gouvernement du Canada ne saurait garantir l'exactitude des données que renferme ce document, et il n'appuie pas nécessairement les entités dont le nom y figure. Il appartient donc aux lecteurs de vérifier l'exactitude et la fiabilité des renseignements. Le contenu de ce document ne reflète aucunement la politique officielle et les opinions du gouvernement du Canada.